

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 11
	Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars le Conseil Municipal de la commune de CHÈNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 13 mars 2025

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, Monsieur ROTH Jean-Luc
Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, GONTHIER-GEORGES Céliane, BAYAT-RICARD Marianne, VALLENTIEN Jennifer, CHARDON Audrey

Excusés : Madame COINDET Jocelyne
Messieurs BOURDIN Fabian, PARENT Philippe

Absent : LAMARLE Nadège

GONTHIER-GEORGES Céliane a été élue secrétaire.

CONVENTION DE TRANSACTION – CHEMIN DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la décision du conseil municipal de février, il a été proposé à Monsieur DUVAL d'échanger le chemin du château jusqu'au Nant contre une bande le long de la Route Départementale RD 23 pour la réalisation d'un cheminement modes doux.

La famille Duval a accepté la proposition avec une soulte de 5000 € à la charge de la commune. Ce montant ayant été accepté par le conseil municipal du mois de février, il convient désormais de conventionner avec les propriétaires pour :

- Décrire les suites à donner (déclassement du chemin, opérations de géomètre, échange de foncier)
- Solder le litige engagé au tribunal administratif.

Monsieur le Maire proposera le projet de convention en séance.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la Convention décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de transaction entre les Consorts DUVAL et la Commune de Chênex
- **D'APPROUVER** la soulte de 5000€ à la charge de la Commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
GONTHIER-GEORGES Céliane



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES

